

## Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **VIVENDI 100 SL**

de la société	UPL EUROPE LTD
enregistrée sous le	n°2017-3418

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 29 janvier 2019,

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 21 mars 2019,

Vu le recours gracieux formé le 26 mars 2019 par la société UPL EUROPE LTD,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision abroge et remplace la décision du 21 mars 2019 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	VIVENDI 100 SL AGRICHEM CLOPYRALID	
<b>Type de produit</b>	Générique	
<b>Titulaire</b>	UPL EUROPE LTD Birchwood park, Warrington WA3 6YN CHESHIRE Royaume-Uni	
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)	
Contenant	100 g/L - clopyralid	
<b>Produit de référence</b>	Nom commercial	LONTREL 100
	N° AMM	7900753
<b>Numéro d'intrant</b>	2110324	
<b>Numéro d'AMM</b>	2110142	
<b>Fonction</b>	Herbicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

La classification du produit est modifiée par l'ajout de la phrase suivante :  
EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

19 AVR. 2019

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)